

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 3 décembre 2018 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Johnny Gauthier
Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Jimmy Perron

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 209-18 « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »
5. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE PAE SEIGNEURIE DES ÉBOULEMENTS
6. DÉROGATION MINEURE N^o DM78-2018 AU 269, PIERRE-DE SALES
7. DÉROGATION MINEURE N^o DM79-2018 SUR LE LOT 5 438 611
8. NOMINATION DE LINDA GAUTHIER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR DES ÉBOULEMENTS
9. RÉSOLUTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)
10. RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019
11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
12. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – RANG ST-ANTOINE
13. RÉSOLUTION AFFECTATION 2018 - FONDS LOCAL EN VOIRIE
14. ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
15. RÉSOLUTION VENTE CAMION INTER 4 X 4 - 2008
16. MOTION DE FÉLICITATIONS AU CERCLE DE FERMÈRES DES ÉBOULEMENTS POUR LEUR MARCHÉ DE NOËL
17. REPRÉSENTATION
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

202-12-18 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

203-12-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté.

204-12-18 Adoption des comptes

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

MICHEL PEDNEAULT (REMB.TAXES PAYÉES EN TROP)	1 098.51 \$
9353-7330 QUÉBEC INC. (REMB.TAXES PAYÉES EN TROP)	1 472.28 \$
YVAN TREMBLAY (REMB.TAXES PAYÉES EN TROP)	546.61 \$
QUÉBEC MUNICIPAL COTISATION	328.37 \$
A.TREMBLAY ET FRÈRE	468.22 \$
ADMQ (FORMATION COMM. AVEC LES ÉLUS, CITOYENS ET MÉDIAS)	352.97 \$
BELL CANADA	259.95 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	135.50 \$
BRASSARD BURO	200.64 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	132.31 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	164.99 \$
ÉNERGIE SONIC	5 592.68 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	315.31 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	707.69 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	160.97 \$
FLEURISTE RÊVE EN FLEURS	114.98 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60.00 \$
LINDA GAUTHIER (FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION PRSF)	137.52 \$
LES ÉDITIONS WILSON ABONNEMENT	86.10 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX (FORMATION ULTIMA CLASSEMENT DANIELLE ET VALÉRIE)	186.96 \$
MJS INC.	354.82 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	13.76 \$
POSTES CANADA (JOURNAL)	149.93 \$
SÉCUOR	732.95 \$
	<hr/>
	13 856.70 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	100.80 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	346.38 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 254.00 \$
COTISATION ACSIQ	304.68 \$
DISTRIBUTION SIMARD	79.91 \$
ESSO	152.64 \$
GARAGE L ET H TREMBLAY (RÉPARATION CITERNE)	209.77 \$
HYDRO QUÉBEC	865.02 \$
INFO PAGE	95.37 \$
LAROUCHE LETTRAGE	139.58 \$
SÉCUOR	366.49 \$
VILLE DE BAIE-ST-PAUL (FORMATION)	66.50 \$
	<hr/>
	6 981.14 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BAIE-ST-PAUL CHRYSLER (RAM 350)	8 379.60 \$
BELL CANADA	100.80 \$
BELL MOBILITÉ	141.69 \$
BÉTON PROVINCIAL	172.47 \$
BENOIT TREMBLAY ENTREPRENEUR	3 072.88 \$
COMPASS MINERALS	5 223.28 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	171.84 \$
CONSTRUCTION MP	1 285.20 \$
DANIEL GAUDREAULT	45.99 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	51.61 \$
DISTRIBUTION SIMARD	80.37 \$

ÉQUIPEMENT PRO-CAT	470.39 \$
ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS (Rg Ste-Marie)	204 868.00 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	456.36 \$
ESSO	3 357.81 \$
GARAGEJEAN-CLAUDE SIMARD	110.98 \$
LE CHARLEVOISIEN (AVIS VENTE CAMION DÉNEIGEMENT)	632.36 \$
MULTIFAB	862.31 \$
OK PNEU	284.85 \$
SOLUGAZ	175.59 \$
TOROMONT CAT	374.34 \$
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	621.70 \$
	<hr/>
	230 940.42 \$
 ÉCLAIRAGE DES RUES	
S. COTÉ ÉLECTRIQUE INC.	344.93 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 206.76 \$
	<hr/>
	1 551.69 \$
 <u>AQUEDUC</u>	
BELL MOBILITÉ CELL.	40.24 \$
PUROLATOR	21.12 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASSOCIÉS INC.	5 203.93 \$
HYDRO QUÉBEC	1 642.45 \$
LES PUIITS DU QUÉBEC INC. (PROJET CÔTE DES ÉRABLES)	49 185.16 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	379.43 \$
SANI-PLUS	253.59 \$
	<hr/>
	56 725.92 \$
 <u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u>	
BELL CANADA	103.40 \$
CLAUDE GAUTHIER (FRAIS DÉPLACEMENT MOTONEIGE)	225.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.74 \$
HYDRO QUÉBEC	2 491.71 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	148.32 \$
PUROLATOR	10.56 \$
PLOMBERIE O GAUDREAULT	1 083.36 \$
	<hr/>
	4 068.09 \$
 <u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
AXE CRÉATION	
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	107.88 \$
HYDRO QUÉBEC	364.42 \$
LÉONCE TREMBLAY (GARDE HALTE ROUTIÈRE)	200.00 \$
QUICAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	660.70 \$
UNI SELECT (TREUIL CLUB SKI DE FOND)	2 134.94 \$
SÉCUOR	366.49 \$
SAAQ (IMMATRICULATION MOTONEIGE CLUB DE SKI)	118.15 \$
BELL CANADA	101.70 \$
	<hr/>
	4 054.28 \$
 <u>DONS</u>	
MARYLIE TREMBLAY (NOUVEAU NÉ)	200.00 \$
	<hr/>
	200.00 \$
 <u>COUR ÉDIFICE MUNICIPALE</u>	
PUROLATOR	10.56 \$
POINT CO	624.06 \$
DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE INC.	49 486.52 \$
	<hr/>
	50 121.14 \$
 <u>FEPTU</u>	
A. TREMBLAY ET FRÈRES LTÉE	148.41 \$
CONSTRUCTION MP	248 811.53 \$
TRANSPORT MARC TRUDEL	229.95 \$
TREMBLAY ET FORTIN ARPENTEUR	275.94 \$
	<hr/>
	249 465.83 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE (balance du 28-11-18)	317.00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE (dû le 26-12-18)	<u>5 137.78 \$</u>
	5 454.78 \$

GESTION DES DÉCHETS

GAUDREAU ENVIRONNEMENT	<u>111.45 \$</u>
	111.45 \$

RÉHABILITATION TUYAU ÉGOUT

TETRA TECH	<u>4 671.04 \$</u>
	4 671.04 \$

TOTAL : 628 202.48 \$

205-12-18 Adoption du règlement n° 209-18 Règlement sur la gestion contractuelle »

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.* (ou de l'article 573 *L.C.V.*), ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement n° 209-18 soit adopté.

206-12-18 Demande de modification réglementaire PAE Seigneurie des Éboulements

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire du PAE de la Seigneurie des Éboulements portant essentiellement sur trois points différents, à savoir :

1. Les types de toitures et les pentes de toit;
2. Les matériaux de revêtement des murs extérieurs des bâtiments principaux;
3. L'implantation des bâtiments en contrebas de la rue;

CONSIDÉRANT le document déposé par les promoteurs du développement de la Seigneurie en date du 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil donne son accord pour enclencher le processus de modification du PAE du Domaine de la Seigneurie.

207-12-18 Dérogation mineure n° DM78-2018 au 269, Pierre-de Sales

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° DM78-2018 aux fins d'autoriser une marge de recul avant de 5 mètres plutôt que 9 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements, annexe 6, article 7, PAE du Domaine de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de cette demande, les membres du CCU soulèvent des éléments défavorables à l'acceptation de cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que pour leur part, les membres du conseil sont d'avis que cette dérogation mineure s'avère acceptable puisqu'elle ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la dérogation mineure n° DM78-2018 à l'effet d'autoriser une marge de recul avant de 5 mètres plutôt que de 9 mètres soit acceptée.

208-12-18 Dérogation mineure n° DM79-2018 sur le lot 5 438 611

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° DM79-2018 aux fins d'autoriser le lotissement de deux terrains d'une superficie de 3 583,7 m² chacun plutôt que de 4 000 m², tel que prescrit par le règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que les deux terrains sont situés à l'intérieur d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que la présence d'un lac à moins de 300 m n'affectera pas les installations possibles sur l'un ou l'autre de ces deux terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la dérogation mineure n° DM79-2018 aux fins d'autoriser deux terrains d'une superficie de 3 583,7 m² plutôt que de 4 000 m² chacun soit acceptée.

209-12-18 Nomination de Linda Gauthier sur le conseil d'administration du camp le Manoir des Éboulements

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** Linda Gauthier soit nommée sur le conseil d'administration du camp Le Manoir des Éboulements.

210-12-18 Résolution – Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU que la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)*;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 187 072 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

211-12-18 Résolution établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| • lundi 14 janvier 2019 | • lundi 4 février 2019 |
| • lundi 4 mars 2019 | • lundi 1 ^{er} avril 2019 |
| • lundi 6 mai 2019 | • lundi 3 juin 2019 |
| • mardi 2 juillet 2019 | • lundi 5 août 2019 |

- mardi 3 septembre 2019
- lundi 7 octobre 2019
- lundi 4 novembre 2019
- lundi 2 décembre 2019

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

212-12-18 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2018 au 2 janvier inclusivement en raison de la période des Fêtes.

213-12-18 Contrat déneigement – rang St-Antoine

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 30 novembre 2018 pour le déneigement du rang St-Antoine par Martin Gaudreault pour la saison 2018-2019 au montant de 23 800 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que ce coût est le même que l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'octroyer le contrat de déneigement du rang St-Antoine à Martin Gaudreault pour une somme de 23 800 \$ incluant les taxes.

214-12-18 Résolution affectation 2018 – Fonds local en voirie

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents de financer les travaux suivants par le fonds local en voirie :

- les frais Promotek
- l'acquisition d'abrasif pour le déneigement
- le balayage des rues
- le lignage des rues
- les travaux dans le chemin St-Marc
- le rechargement et ponceau dans le rang St-Nicolas

et ce, pour un montant de 85 726.33\$.

215-12-18 Adhésion à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2019 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2019 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

216-12-18 Résolution vente du camion inter 4X4 – 2008

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est allée en appel d'offres public pour la vente du camion inter 4 X 4 2008 au prix minimal demandé de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT les offres reçues dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous, à savoir :

DA-RE-L Excavation	Jean Racine	DELIGARO Services immobiliers
31 000.00 \$	35 500.00 \$	36 757.75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le camion soit vendu à Deligaro Services immobiliers moyennant la somme de 36 757.75 \$.

217-12-18 Motion de félicitations au Cercle de Fermières des Éboulements pour leur Marché de Noël

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières des Éboulements a organisé un premier Marché de Noël aux Éboulements les 17 et 18 novembre 2018 à la salle municipale;

CONSIDÉRANT les efforts fournis et le travail accompli par les membres du Cercle;

CONSIDÉRANT l'achalandage et le succès obtenu au cours de ces deux jours;

Emmanuel Deschênes conseiller, présente une motion de félicitations au comité organisateur et aux membres du Cercle de Fermières qui ont fait en sorte que ce marché de Noël soit une belle réussite.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Secrétaire-trésorière

218-12-18 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 37 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière